

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Nicole Valiquier Grecuccio, Olivier Cerutti, Gabriel Barrillier, Christo Ivanov, Alexis Barbey, Jean-Charles Rielle, Sarah Klopmann, Mathias Buschbeck, Olivier Baud, François Lefort, Alexandra Rys, Alberto Velasco, Boris Calame, Salima Moyard, Anne Marie von Arx-Vernon, Marc Falquet, Frédérique Perler, Christian Frey, Jean-Charles Lathion, Lydia Schneider Hausser, Pascal Spuhler, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Emilie Flamand-Lew, François Lance, Delphine Klopfenstein Broggin, Sophie Forster Carbonnier, Bernhard Riedweg, Vincent Maitre, Geneviève Arnold, Yves de Matteis, Marie-Thérèse Engelberts, Roger Deneys

Date de dépôt : 30 août 2017

Proposition de résolution

Réalisons ensemble le projet fédérateur de la passerelle piétonne du Mont-Blanc !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le paysage qu’offre la rade de Genève constitue un lieu majeur du territoire genevois, admiré et apprécié tant par les habitantes et habitants du canton de Genève que par les personnes de passage dans notre canton, dont les nombreux touristes ;
- que le réaménagement de ce site exceptionnel s'impose, notamment pour favoriser l'accès à la promenade, au panorama, à la baignade, aux activités sportives, au délasserement et à une restauration attractive et de qualité ;
- que les rives du Rhône et les rives du lac actuellement accessibles à la baignade et à divers loisirs suscitent un engouement croissant chaque été et témoignent ainsi du besoin de lieux dédiés à la baignade en milieu urbain ;

- que le projet de la future plage des Eaux-Vives créera 400 places d'amarrage supplémentaires et une plate-forme pour accueillir les dériveurs au port de la Nautique, permettant ainsi le déplacement des bateaux et cabanons de pêcheurs se trouvant actuellement entre la jetée du jet d'eau et Baby Plage, et la libération des quais de la rade de manière significative ;
- que des aménagements de qualité sur la rade ne peuvent que renforcer l'attrait touristique de Genève ;
- que les résultats du concours d'idées pour le réaménagement de la rade lancé par la Ville de Genève confortent ce potentiel, et plus particulièrement le projet lauréat « Au ras de l'eau » du bureau d'architecte Pierre-Alain Dupraz ;
- que le projet des bureaux d'architecte Pierre-Alain Dupraz et d'ingénieurs civils Ingeni SA « Entre deux » portant sur la traversée piétonne de la rade, plus connu sous le nom de « passerelle du Mont-Blanc », a remporté le concours lancé par la Ville de Genève en mai 2012 déjà ;
- que la construction de la passerelle piétonne du Mont-Blanc permettrait d'améliorer la mobilité douce et d'apporter une solution pérenne aux problèmes liés à la circulation sur le pont du Mont-Blanc en permettant une gestion des flux piétons et cyclistes optimisée et sécurisée par leur séparation ;
- que les préoccupations émises par les associations professionnelles quant à la nécessité pour toute collectivité publique de viser à la réalisation des projets lauréats de concours sont plus que pertinentes pour un aménagement de qualité ;
- que le Conseil municipal de la Ville de Genève s'est prononcé de nombreuses fois en faveur du bouclage du U-cyclable de la rade ;
- que tant le canton que la Ville de Genève reconnaissent la nécessité d'agir au vu des risques encourus quotidiennement par les cyclistes ;
- que ce projet pourrait bénéficier d'un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève puisqu'il permettrait de libérer le pont du Mont-Blanc et d'améliorer ainsi sa traversée, tant pour les cyclistes que pour les automobilistes et les transports publics ;
- que la réalisation de ce projet permettra aux habitant-e-s et aux touristes de traverser la rade à pied dans de bonnes conditions (et non pas à proximité immédiate des voitures) et offrira un lieu de flânerie à l'écart des nuisances sonores ;

- que cette même réalisation améliorera considérablement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- que la qualité architecturale du projet lauréat et les avantages qu'il apporte en termes d'attrait touristique et d'amélioration de la mobilité au centre-ville sont indéniables ;
- que la qualité du projet architectural permettra d'approcher des mécènes pour diminuer les coûts de réalisation pour les collectivités ;
- que le projet de la future plage des Eaux-Vives offre une opportunité qui ne se représentera pas de réfléchir à la future navigabilité des bateaux de la CGN à l'intérieur de la rade en vue d'un éventuel déplacement de ses débarcadères ;
- que le premier prix du concours d'idées pour le réaménagement de la rade lancé par la Ville de Genève, émanant du même bureau d'architecte, intègre la passerelle piétonne du Mont-Blanc ;
- que le projet de passerelle s'intègre dès lors parfaitement dans les réflexions actuellement menées par la Ville de Genève et le canton visant à mieux exploiter le potentiel important de réaménagement du site exceptionnel de la rade de Genève ;
- que ce même projet de passerelle a été retenu par la Confédération dans le cadre du « trafic d'agglomération » et qu'il a ainsi obtenu une participation au financement de la part de la Confédération à hauteur de 5 millions de francs, dès 2011,

invite le Conseil d'Etat

- à collaborer avec la Ville de Genève pour la revalorisation du site de la rade et la réalisation de la passerelle du Mont-Blanc ;
- à apporter sa contribution dans le déplacement des débarcadères afin de contribuer à la qualité du projet ;
- à soutenir les démarches de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés dont les compagnies de navigation concernées, Pro Vélo, le GTE, Genève Tourisme et les auteurs du projet ;
- à privilégier un projet d'ensemble de qualité qui pourra convaincre des mécènes éventuels, qui satisfait l'ensemble des acteurs de la mobilité et qui répondra aux enjeux majeurs d'un aménagement de qualité.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le site de la rade de Genève offre à la population et aux personnes de passage un site d'une beauté rare. L'histoire nous révèle l'attachement des Genevoises et des Genevois à ce lieu exceptionnel. Construite en partie grâce aux remblais des anciennes fortifications entourant ce qui correspond actuellement à la Vieille-Ville de Genève, la rade de Genève a passablement changé en termes d'aménagement au cours du XIX^e siècle.

Toutefois, depuis le début du XX^e siècle, le site n'a pas beaucoup évolué. Figé dans le temps, cet espace ne permet pas de répondre aux usages actuels et aux nouveaux besoins de la population et des touristes notamment. En cause : l'enchevêtrement d'activités qui occupent actuellement le site. De récents projets dans et autour de la rade semblent toutefois indiquer qu'un nouvel élan se dégage progressivement en faveur d'un réaménagement de ce site.

Le projet de plage des Eaux-Vives et du nouveau port public au Port-Noir voté par le Grand Conseil permettra un déplacement d'une partie des bateaux et des cabanes de pêcheurs de la zone située entre le jet d'eau et Baby Plage sur la zone adjacente. Un concours d'idées pour le réaménagement de la rade a également récemment été lancé par la Ville de Genève et le projet lauréat du bureau d'architecte Pierre-Alain Dupraz ouvre des perspectives de projet pour des aménagements de qualité qui pourront être réalisés par étape.

Ce concours intègre la passerelle piétonne du Mont-Blanc, projet également issu d'un concours dont le lauréat n'est autre que le bureau d'architecte Pierre-Alain Dupraz, associé au bureau d'ingénieurs civils Ingeni SA. Comme le relève le rapport du jury de mai 2012, pour un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte, « la rade et son Jet d'eau font Genève. Ce site magnifique est présent à l'esprit de chaque personne qui a visité la ville ou qui y vit. Si la rade s'impose facilement comme image emblématique de la ville dont elle est le cœur, la compréhension de ce lieu symbolique est autrement plus difficile. En 1963, sous la pression de l'augmentation du trafic entre les deux rives, le pont du Mont-Blanc a été élargi à la hâte et a été dépouillé de ses candélabres en pierre de taille, qui formaient une sorte de colonnade sur l'eau. Cette transformation a fait perdre à la rade sa "façade principale". » Le concours a cherché à répondre à la demande d'amélioration de la traversée pour les cyclistes et les piétons, tout en donnant l'occasion de repenser ce lieu où le Léman devient Rhône.

Le projet de passerelle répond aux enjeux de la mobilité douce, mais surtout permet de concilier avec bonheur tous les acteurs de la mobilité sur le pont du Mont-Blanc. Il permet aux riverains, promeneurs, passants, touristes et amoureux de la rade non seulement de la traverser en toute sécurité, mais également de jouir du paysage sur le lac. Il valorise donc pleinement le site de la rade, tout en offrant le confort et la praticité aux usagers qui l'empruntent. Enfin, il consolide la Genève des parcs.

La réalisation de ce projet permettra de dépasser les débats de tranchée sur la mobilité en donnant à tous l'opportunité de se déplacer. Plus qu'un projet technique, quand bien même il s'agit d'une prouesse technique, c'est un projet qui témoigne que les impératifs de mobilité peuvent être conciliés avec des objectifs ambitieux d'aménagement et de requalification des espaces publics.

Il s'agit par cette résolution de valoriser les métiers de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction par un ouvrage reconnu, de marquer un attachement au réaménagement de ce site, de donner une impulsion positive à la Ville de Genève afin que cet ouvrage se réalise dans les meilleurs délais, de marquer le soutien du canton à un lieu d'importance qui dépasse les frontières cantonales, de le souligner par sa participation à un groupe de travail qui intègre l'ensemble des acteurs concernés, de participer aux aménagements des débarcadères via les mesures de mobilité votées par le parlement et de donner une visibilité au paysage constitutif de l'histoire du territoire genevois et suisse.